



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Bureau du 22 septembre 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 5 – Avenant n°2**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

**ABSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 22 septembre 2025

**OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 5 – Avenant n°2**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST – Lot n°5 Plomberie – Ventilation – Chauffage, notifié le 09/07/2024 à l'entreprise SARL STSBB, sise 20200 Bastia (SIRET : 487 584 310 00014), pour un montant initial de 200 777,15 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 14 274€ HT correspondant à une augmentation de 7.11 % par rapport au montant du marché initial :

- *Réfection totale de la distribution EF générale du Cosec : 14 274 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du 1<sup>er</sup> vice-Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

L'avenant n°2 au marché n°24003DTIST - Lot 5 relatif aux travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Bureau du 22 septembre 2025

**OBJET : Marché Public n°24003DTIST – Travaux pour la rénovation du COSEC A RINELLA – Lot 5 – Avenant n°2**

**DIT**

-Que l'avenant n°2 au marché n°24003DTIST – Lot 5 entraîne une plus-value totale de 14 274 € HT correspondant à une augmentation de 7.11 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 225 281.15 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



**LE PRÉSIDENT**

*[Signature]*  
**Louis POZZO DI BORGO**